

# Une consolation paradoxale : à propos du suffrage féminin ecclésiastique

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 392

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260875>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

**DIRECTION ET RÉDACTION**

M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, Crêts de Pregoy

**ADMINISTRATION**

M<sup>lle</sup> Marie MICOL, 14, rue Michéli-du-Crest  
Compte de chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

**ORGANE OFFICIEL**

des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

**ABONNEMENTS**

SUISSE . . . . . Fr. 5.—  
ÉTRANGER . . . . . 8.—  
Le numéro . . . . . 0.25

**ANNONCES**

La ligne ou son espace :  
40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

Vis ta vie; fais ta route; accomplis ton œuvre et ne t'inquiète pas du reste. Et toi aussi, tu connaîtras la paix, la joie, la plénitude.

Ch. WAGNER (L'Ami).

**Au Grand Conseil Neuchâtelois**

**Economies. — Sages-femmes. — Elevage du bétail et suffrage féminin.**

Séances pénibles que celles que vient de tenir le Grand Conseil neuchâtelois. A l'ordre du jour figurait principalement le rapport du Conseil d'Etat à l'appui de dix-huit projets de lois et de décrets destinés à diminuer les dépenses de l'Etat; et cela, non plus par de simples compressions budgétaires, mais « par la diminution ou même la suppression de services publics considérés jusqu'ici comme nécessaires ».

Le gouvernement déplorait lui-même les rigueurs qu'il était obligé de proposer. Toutefois, sur un point, il en prenait allègrement son parti: à savoir, en ce qui concerne la suppression de l'allocation accordée aux communes qui subventionnent des sages-femmes. Il concluait en ces termes le paragraphe y relatif de son rapport.

« La mesure que nous préconisons aurait, sans doute, pour effet de diminuer le nombre des sages-femmes, mais la santé publique n'en souffrirait certainement pas; avec les moyens actuels de communication, le rayon d'activité des sages-femmes peut être étendu et, au surplus, il y a maintenant partout des médecins qualifiés en nombre suffisant. »

Lorsque cette proposition fut connue, elle suscita chez les femmes un émoi compréhensible. D'une part, une mère de famille de la campagne, de l'autre, une déléguée des sages-femmes, vinrent spontanément, et sans s'être concertées ni même connues, demander conseil et appui à l'Association cantonale pour le suffrage féminin. Celle-ci mit la question à l'ordre du jour de son assemblée annuelle; elle entendit un rapport qui établissait: 1<sup>o</sup> que les sages-femmes, en dépit des facilités de communication, et en dépit des médecins, des hôpitaux et des maternités invoqués par le Conseil d'Etat, restent absolument nécessaires, surtout dans les régions écartées, 2<sup>o</sup> qu'elles ne sauraient subsister sans l'allocation communale, dont l'Etat prenait jusqu'ici le 50 % à sa charge, et qui constitue pour la plupart d'entre elles le plus clair de leurs ressources. L'assemblée décida à l'unanimité d'envoyer une pétition au Grand Conseil pour solliciter de lui le maintien de la subvention, et d'engager diverses autres sociétés à faire de même. Seules, la Société mixte et la Société féminine d'Utilité publique suivirent cette suggestion. De leur côté, les sages-femmes firent quelques démarches, et écrivirent une lettre aux députés.

Au Grand Conseil, le 15 novembre, la proposition du Conseil d'Etat fut combattue par MM. les députés O. Graber, E. Bonjour et J. Juvet, ce dernier proposant de ne supprimer la subvention que pour les années 1934 et 1935. M. Renaud, chef du Département de l'Intérieur, se rallia à cet amendement, qui réunit 45 voix contre 45; le président départagea en faveur du projet du Conseil d'Etat, qui fut adopté par 51 voix contre 43.

La République réalisait par là une économie évaluée à 6400 fr. par le Conseil d'Etat. Quelques jours plus tard, le Grand Conseil maintenait une subvention de 15.000 fr. en faveur de l'amélioration du bétail. Ce contraste, plus douloureux encore que ridicule, fut immédiatement souligné par M. le député O. Graber.

La clef de ce problème, — qui n'a, pour nous suffragistes, plus rien de singulier, — fut lancée, sans que, certes, il y songeât, par le Chef du Département des Finances, alors qu'il s'agissait de la réduction de 5 % proposée par le Conseil d'Etat sur les traitements des fonctionnaires. Les députés socialistes auraient voulu établir une échelle qui eût exempté de réduction la classe XI, et limité à 2 % la réduction des classes X à VII. Le Chef du Département répliqua que toutes les catégories de fonctionnaires pouvaient sacrifier le 5 %: « La classe XI, Messieurs, c'est du personnel féminin », dit-il par trois fois

(glissant une fois, entre parenthèses: « et célibataire »). Et cet argument triompha.

En conclusion, il nous faut souhaiter que les communes fassent par elles-mêmes l'effort de rétribuer les sages-femmes dont elles apprécient les services; puis, que les sages-femmes se décident à se constituer en société, afin de sauvegarder les intérêts de leur profession. Enfin, l'Association cantonale pour le suffrage féminin s'est sentie honorée que, soit les mères de famille, soit les sages-femmes, lui aient témoigné leur confiance en faisant appel à son appui. Si cet appui a été inefficace, ce n'est pas faute d'efforts ni de compréhension; les intéressées s'en rendent compte; et cette aventure typique contribuera à leur ouvrir les yeux sur la valeur du droit de vote. En attendant le jour où son intervention ne sera plus nécessaire, l'Association cantonale pour le suffrage féminin ne peut que se féliciter de se voir de plus en plus considérée par les femmes comme leur porte-parole tout indiqué auprès des autorités.

EMMA PORRET.

**Lire en 2<sup>me</sup> page:**

E. GÜD: *Le travail de nuit des femmes et la Cour de La Haye.*

Carrières féminines: *La femme médecin.*

Dr. Edouard BÉNÉS: *Ce que pense du vote des femmes un Ministre des Affaires Etrangères.*

En 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> pages:

In Memoriam: M<sup>lle</sup> M. T. Schaffner; M<sup>lle</sup> Maria Chapuis.

Les femmes au Reichstag.

D. GANFIELD FISHER: *Les enfants et les mères* (suite et fin).

Pour le Désarmement moral.

Blanche WEBER: *La IX<sup>e</sup> Assemblée annuelle de l'Association suisse des Femmes universitaires.*

Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:

Jeanne VUILLIOMENET: *Les féministes et l'art populaire. (Dalmatie, Lithuanie).*

**AVIS IMPORTANT**

Tous les nouveaux abonnés pour 1933 au MOUVEMENT FÉMINISTE recevront gratuitement les trois numéros à paraître durant le mois de décembre 1932, soit ceux des 3, 17 et 31 décembre.

L'Administration.

**La „première dame des Etats-Unis“**

**Mme Franklin Roosevelt**

N. D. L. R. — *Nous empruntons à notre confrère La Française l'évocation vivante et intéressante faite à son intention par Mme Puech de la personnalité de Mme Franklin Roosevelt, la femme du nouveau président des Etats-Unis, que Mme Puech a eu l'occasion de connaître lors d'un récent voyage outre-Océan.*

...Arrivant aux Etats-Unis pour une tournée de conférences organisée par l'Association des femmes universitaires, j'eus la surprise d'être saluée au bateau par une lettre datée de la « Executive Mansion » de l'Etat de New-York: Mme Roosevelt m'invitait à séjourner chez elle pendant mon passage à Albany. C'est, en effet, dans cette tranquille et ancienne ville d'environ cent mille habitants, distante de New-York de cinq heures de train, que le gouvernement de l'Etat de New-York a son siège, sa cour d'appel et ses services administratifs.

L'invitation de Mme Roosevelt était plus qu'un geste gracieux à l'égard de l'Association universitaire dont elle fait partie; il s'y mêlait, je pense, une discrète sympathie pour la France, où elle « a fait de fréquents séjours et dont elle parle la langue parfaitement, sans le moindre accent. De toutes les femmes de candidats passés ou présents à la présidence des Etats-Unis, elle est incontestablement la plus cultivée, la plus « racée » aussi: deux fois Roosevelt, par sa

naissance et par son mariage, elle appartient à cette aristocratie américaine que forment les descendants des Hollandais fondateurs de la colonie au dix-septième siècle; elle en a conservé certains traits et ressemble un peu à Théodore Roosevelt, son oncle et non son père, comme on l'a écrit, mais avec une taille, une dignité et une élégance qui manquaient au Président.

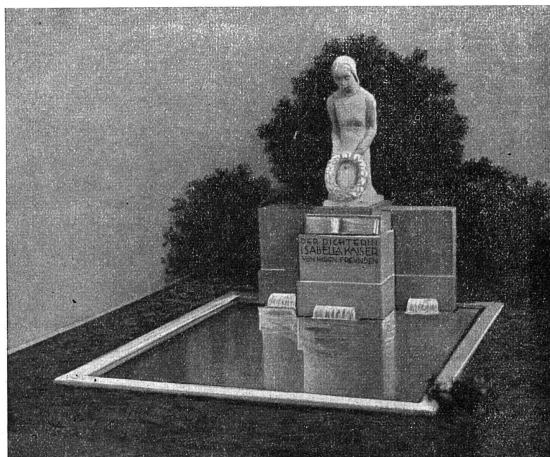
Cette femme qui ne néglige aucun des devoirs de sa situation, s'est créée, en marge de ses fonctions représentatives, une activité personnelle qui étonnerait bien chez nous. Elle me raconta qu'elle passait deux jours par semaine à New-York, non seulement pour s'acquitter — et pour elle et pour son mari — des devoirs sociaux et mondains que l'infirmité de celui-ci ne lui permettait pas d'assumer, mais surtout pour ne pas sacrifier l'élément intellectuel et moral auquel elle tenait avant tout. Elle faisait, cet hiver-là, un cours de littérature dramatique dans un collège de jeunes gens de New-York, cours rétribué, bien entendu, de même que ses conférences, ses articles de journaux et de revues, et ceci par solidarité féminine, car elle n'entendait pas gâter le métier pour les femmes dont c'est le gagne-pain. Féministe, Mme Roosevelt était préoccupée, comme beaucoup de ses compatriotes, de trouver de nouveaux débouchés à l'activité des Américaines; pour se rendre compte de ce que celles-ci pouvaient donner dans le commerce et l'industrie, elle venait de monter une usine de meubles, à la tête de laquelle elle avait placée une de ses amies, mais dont elle s'occupait très activement.

Il suffisait de voir Mme Roosevelt chez elle pour se convaincre qu'elle ne sacrifiait pas non plus la famille à d'autres intérêts; ses fils étaient comme tous les jeunes Américains, in-

1 On sait que Franklin Roosevelt, sous-secrétaire d'Etat à la Marine pendant la guerre, ami et collaborateur du président Wilson, a été victime de l'épidémie microbienne de paralysie qui a sévi, il y a quelques années, aux Etats-Unis; resté paralysé des membres inférieurs, il marche à l'aide de béquilles et d'appareils lui maintenant les jambes, et se soumet avec persévérance à divers moyens de rééducation musculaire. Quand il entra, comme chaque soir, dans le bureau de sa femme pour prendre le thé avec quelques amis, il sortait d'une séance de natation extrêmement pénible dans la piscine qu'on lui avait installée dans la maison. Cet homme, dont le physique remarquable a certainement augmenté la popularité, reste beau malgré son infirmité. Soutenu jusqu'à son fauteuil, il s'y laissa tomber et rabâtit de deux coups secs sur les genoux le mécanisme qui replia ses jambes; puis il se mêla avec humour et simplicité à la conversation générale.

termes dans un collège; sa fille venait de se marier — ce qui ne laissait pas de surprendre, vu l'air de jeunesse de la mère; elle avait donc des loisirs, tout en restant, auprès du gouverneur, la plus dévouée et la plus prévenante des épouses.

M.-L. PUECH.



Cliché Mouvement Féministe

**Projet de fontaine commémorative d'Isabelle Kaiser, par Hans von Matt**

Un Comité s'est formé pour élever à la mémoire de cette femme poète dans ce charmant village de Beckenried qu'elle a habité et où elle est morte, un monument dont nous reproduisons le projet. Toutes les admiratrices d'Isabelle Kaiser qui voudraient contribuer à cette manifestation peuvent s'adresser à ce Comité, dont le siège se trouve à Stans. (Compte de chèques postaux VII. 3372).

**Une consolation paradoxale**

**A propos du suffrage féminin ecclésiastique.**

Une consolation... oui, quand bien même la nouvelle suivante que nous apporte notre confrère, le *Schweizer Frauenblatt*, n'est guère réjouissante. Lors d'une réunion ecclésiastique du district de Bulach (Zurich), un pasteur M. Hauri, ayant soulevé la question du suffrage des femmes dans l'Eglise, une opposition très violente se manifesta dans l'auditoire, surtout parmi la jeunesse, et une résolution fut votée contre le droit de vote et d'éligibilité des femmes, pour des motifs de foi chrétienne.

Ne prenons pas la peine ni de pardons notre temps pour discuter une assertion aussi absurde, qui ferait se demander si ceux qui la prendraient au sérieux savent vraiment de quoi ils parlent! Consolons-nous plutôt de cette mentalité si effrayante de la Suisse orientale par la constatation suivante: en Suisse occidentale, à Genève notamment, il y a vingt-deux ans que les femmes votent dans l'Eglise nationale, plus longtemps encore dans l'Eglise libre. Il y a neuf ans qu'elles sont éligibles dans les Conseils de paroisse de l'Eglise nationale, plus longtemps encore dans ceux de l'Eglise libre. Et ceci est devenu une chose absolument naturelle et courante, que personne n'a même l'idée de discuter, et les femmes s'en vont élire le pasteur de leur paroisse ou voter des modifications à la Constitution de l'Eglise, et participent aux débats des Conseils et y font entendre leur voix et y tiennent leur place, et il n'est pas une âme que nous sachions qui songe à revenir en arrière...

Alors, si à un bout de la Suisse on se cramponne à une opposition opiniâtre contre ce qui est entré tout naturellement dans les mœurs à l'autre bout de notre petit pays — ne voyons-nous pas là la preuve que les arguments contre une forme plus étendue de nos droits ne tiennent pas devant l'expérience? que de nombreux pays ont raison de nous



considérer avec le dédain amusé que nous accordons aux paysans de Bulach? et que ce qui est là-bas horreur et scandale est ici aussi naturel que d'entrer au temple quand les cloches sonnent? Et n'est-ce pas, malgré tout, une consolation — consolation paradoxale, si vous voulez, mais consolation tout de même? ...

E. Gd.

## Le travail de nuit des femmes et la Cour de Justice Internationale de La Haye

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié la question soumise à la Cour de La Haye, et qui touche directement aux intérêts féminins: la Convention de Washington de 1919, qui interdit le travail de nuit aux femmes dans l'industrie, s'applique-t-elle seulement aux ouvrières manuelles, ou s'étend-elle aux femmes qui occupent des postes de surveillance ou de direction, et n'effectuent normalement pas de travail manuel?

C'était le gouvernement britannique qui avait soulevé ce point d'interprétation, eu égard à la situation de femmes ingénieurs: devraient-elles être admises à des fonctions qui pourraient comporter du travail de nuit? ou fallait-il au contraire les en exclure? La Convention de Washington n'est en effet pas du tout claire sur ce point, puisqu'elle emploie uniquement le mot *femmes* pour désigner les travailleuses, et l'on a estimé nécessaire de demander une interprétation juridique à la plus haute instance de droit international.

La Cour de La Haye a rendu son avis le 15 novembre dernier, en déclarant par 6 voix contre 5 que les dispositions de la Convention s'appliquent à toutes les femmes, quel que soit leur genre de travail. Voilà donc une porte nettement fermée dans tous les pays qui ont ratifié cette Convention et qui l'ont mise en vigueur (on sait que la Suisse est du nombre) aux femmes ingénieurs, chimistes, contremaîtres, etc. partout où l'activité de l'usine où elles pourraient être employées comporterait du travail de nuit; et en ces temps de réaction, voilà une nouvelle barrière au droit de la femme au travail. On ne saurait donc trop regretter cette opinion de la Cour de La Haye.

Nous croyons cependant que ce serait une erreur de l'attribuer, comme on ne manquera pas de le faire dans certains milieux, à de l'antiféminisme, et de classer les juges en deux catégories pour et contre les femmes. D'après nos renseignements en effet, les arguments avancés ont été purement d'ordre juridique international, et n'avaient rien à voir avec notre revendication. Peut-être aussi cette décision aura-t-elle comme conséquence cette révision de la Convention de Washington, refusée par une précédente Conférence Internationale du Travail, et bien mieux justifiée maintenant par la rigueur de cette interprétation?

E. Gd.

A TOUTES NOS LECTEURS. — Notre petit article, dans notre dernier numéro, intitulé «*Après le 9 novembre à Genève*» nous a amenés, au moment où nous écrivions ces lignes, 5 désabonnements (deux à Genève, un à Fribourg, et deux à Berne) et une courtoise lettre de discussion.

D'autre part, ce même petit article nous a valu deux abonnements nouveaux dans le canton de Vaud, et plus de vingt-cinq lettres et messages téléphoniques de remerciements et de félicitations, venus de tous les milieux.

Qu'on nous permette de remercier ici ceux et celles qui, partageant notre opinion, nous l'ont manifesté de façon si encourageante et chaleureuse.

LA RÉDACTION.

## Carrières féminines

### La femme médecin

(Suite et fin)<sup>1</sup>

Le titre de docteur n'est pas indispensable pour exercer la médecine. Cependant, il est d'usage de faire son doctorat. Pour l'obtenir, il faut, après l'examen d'Etat, présenter devant une Faculté de médecine un travail écrit sur un sujet scientifique.

L'ensemble des études nécessaires, depuis l'examen de maturité jusqu'au moment où l'on est à même de s'établir comme médecin, demande au moins sept ans et demi pour la pratique de la médecine générale, et au moins dix ans et demi pour celle d'une spécialité. Il va de soi que le médecin praticien devra s'astreindre à se tenir constamment au courant des progrès de la recherche médicale (lecture des publications professionnelles, séances des sociétés médicales, cours de perfectionnement, etc.).

Les frais varient pour une durée normale d'études de 5 à 6000 francs au minimum. Le programme, très chargé, permettra difficilement à l'étudiant de se créer des ressources par un travail accessoire. Les étudiants et étudiantes suisses peuvent obtenir certaines subventions (contributions de l'Etat, des communes, des Universités, dotations privées), ou être, dans des cas spéciaux, dispensés du paiement des droits de scolarité (se renseigner pour détails auprès du Recteur).

Habituellement, ce n'est qu'après l'examen d'Etat que l'on peut postuler une place d'interne ou d'assistant. Ces places ne sont que très modestement rétribuées. Les assistants volontaires nommés officiellement reçoivent dans certains cas la nourriture et le logement; les internes touchent en sus une rétribution mensuelle de 125 à 150 francs, selon leurs années de service. Les appointements sont les mêmes pour les médecins et les femmes médecins, mais diffèrent quelque peu suivant les cantons et les hôpitaux. Au moment de s'établir, le médecin doit prendre patente dans le canton où il veut ouvrir son cabinet et s'engager par serment, auprès d'un représentant des autorités sanitaires, à exercer consciencieusement sa profession.

Le médecin possédant la formation nécessaire

<sup>1</sup> Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

## Ce que pense du vote des femmes un Ministre des Affaires étrangères

... L'entrée des femmes dans la vie politique en Tchécoslovaquie a réduit à néant les craintes que faisait surgir la libération politique totale des femmes dans les pays qui n'avaient pas encore tenté cette expérience, et ici et là même chez nous. L'octroi du vote aux femmes n'a provoqué aucun important changement dans la répartition politique des électeurs; au contraire, il a prouvé que les femmes, en votant, ne penchaient chez nous, comme on le craignait, ni vers les partis conservateurs extrêmes, ni vers ceux du radicalisme extrémiste de gauche. Cette expérience a été d'autant plus significative que le vote est obligatoire en Tchécoslovaquie et que la participation des femmes aux élections n'est pas moins considérable que celle des hommes.

Les femmes prennent part d'une manière intense à la vie politique en Tchécoslovaquie. Tous les partis politiques y ont des organisations politiques féminines; elles exercent une pression sur les partis qui sont obligés d'accorder aux femmes une représentation proportionnelle à leurs intérêts en envoyant au Parlement des députés féminins. Le Conseil National des femmes en Tchécoslovaquie, dont la présidente est Mme Plaminkova, sénateur et membre de notre délégation à l'Assemblée de la S. d. N., cherche à coordonner les divers éléments du mouvement d'organisation féminine et concentre ses efforts intellectuels, économiques et sociaux.

La participation des femmes aux travaux parlementaires a donné de féconds résultats. Elle n'a pas eu seulement pour but la défense des droits des femmes, mais aussi ceux des masses populaires; cette participation a donc eu pour objet la réalisation des tâches aux-

quelles les femmes apportent un esprit d'observation réaliste et un sentiment très vif pour les questions sociales.

Généralement, chaque parti politique a des députés et sénateurs femmes; il a aussi une représentation féminine importante dans les Comités exécutifs centraux des partis. Mon parti, par exemple, a pour vice-présidente une femme députée, du reste une députée très active, très agissante, et jouissant d'une grande réputation au Parlement.

... La femme tchécoslovaque, immédiatement après la fin de la guerre, a compris l'importance de la coopération internationale des femmes pour la paix. Elle se rend parfaitement compte que l'avenir de la démocratie à laquelle elle doit son émancipation sociale et intellectuelle est fatalement lié à celui de la paix. Ainsi s'explique le grand nombre d'organisations pacifiques féminines en Tchécoslovaquie et leur travail persévérant pour le maintien de la paix, à la réalisation de laquelle les femmes tchécoslovaques travaillent à l'égal de leurs sœurs étrangères.

En conclusion:

1. La libération de la femme chez nous et son égalité morale, juridique, politique et sociale, est totale.

2. En pratique, ici et là, des améliorations sont certainement possibles et nécessaires chez nous aussi.

3. L'expérience faite chez nous a donné, dans son ensemble, de bons résultats, et mon pays s'en trouve content. Personne chez nous ne pense à des modifications dans le sens contraire.

Dr Ed. BÉNÉS,

Ministre des Affaires Étrangères de Tchécoslovaquie.

<sup>1</sup> Extraits du discours prononcé au dîner suffragiste de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, à Genève (octobre 1932).

peut s'établir comme spécialiste. La législation médicale actuelle, ne connaissant que la médecine générale, ne fixe pas la durée minimum des études nécessaires pour la pratique d'une spécialité. Toutefois, les organisations médicales sont d'accord pour estimer cette durée minimum à 5 ans, ainsi que nous l'avons dit, à partir du diplôme d'Etat. Le médecin spécialiste n'a sa place que dans les agglomérations d'une certaine importance. Les postes de médecin officiel n'offrent qu'un champ d'activité limité et sont le plus souvent occupés à titre d'emploi secondaire par des médecins privés (dispensaires, polycliniques, école, police, etc.). Certaines de ces fonctions constituent pourtant un emploi principal (médecin du service d'hygiène, des écoles primaires dans quelques grandes villes). Mentionnons encore quelques places dans l'administration fédérale, les chemins de fer, l'armée, à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, dans des entreprises industrielles privées. Reste enfin la carrière universitaire, à laquelle ne peuvent évidemment prétendre que des médecins tout particulièrement qualifiés.

Alors que jusqu'à l'examen d'Etat étudiants et étudiantes travaillent dans des conditions identiques, il en va un peu différemment dans la pratique médicale, car plusieurs voies s'offrent

au médecin qui peuvent paraître d'un accès plus difficiles pour la femme médecin: tel est le cas, par exemple, pour la situation de médecin de campagne. Par ailleurs, la femme médecin n'a pas encore été appelée à un poste supérieur dans un hôpital public. Il n'y a en Suisse, en effet, qu'un seul hôpital privé, dont la direction soit confiée à une femme médecin, c'est l'Ecole suisse de gardes-malades avec-hôpital pour femmes, de Zurich. Par contre, certaines spécialités paraissent tout indiquées pour les femmes médecins; entre autres, outre les maladies des femmes et des enfants, l'ophtalmologie et la rhinolaryngologie.

Les perspectives économiques de la profession de médecin ne sont pas des plus brillantes. Une des raisons principales en est la pléthore actuelle de médecins, qui ne fera qu'augmenter d'ici à dix ans. Le médecin qui s'établit en ville doit compter environ quatre ans avant de pouvoir vivre de ses seuls revenus professionnels. A la campagne, les prévisions sont plus favorables. Mais si, d'une façon générale, les perspectives financières sont modestes pour le médecin, il est vrai d'ajouter que nulle part plus que dans la profession médicale le facteur personnel ne joue un rôle aussi décisif. Les possibilités de travail à l'étranger sont quasi-inexistantes, l'étran-

## Les féministes et l'art populaire

### En Dalmatie

Depuis la guerre, il semble qu'aux sentiments d'indépendance et à la recherche de tout ce qui peut renforcer son âme nationale, la Dalmatie joigne le culte des belles manifestations artistiques du passé et le désir de voir les arts mineurs reprendre une impulsion nouvelle digne des époques évanouies. Des musées se créent, des écoles se fondent, des livres chantent le passé, et les féministes, entrant en branle, répandent une petite œuvre charmante sur l'art populaire en Dalmatie<sup>1</sup>, où Mme Vinka Bulic, membre du Comité suffragiste de Split, secondée par l'artiste qu'est Zoë Borelli-Alacevic, fait revivre un passé précieux et assez récent.

Une côte étroite découpée par les caprices de l'Adriatique, et allongée au pied des montagnes, c'est la Dalmatie. Dans ses bourgs sur le rivage, dans ses fermes isolées au flanc des monts, naquit l'art populaire et campagnard. Il est exquis, original, vigoureux, avec ici des simplifications un peu brutales et là des raffinements d'une douceur orientale. Et l'artiste rend à merveille dans ses tableaux son double caractère mâle et guerrier, ou féminin et mystique.

Voici une des plus vieilles fileuses du pays semblable à une araignée blanche au milieu de fils diaprés. Voici la belle de Zagora en vêtements de fête, brodés, rebrodés et surbrodés, et cette autre jeune fille toute fière de son «*gjer-*

dan», plastron tombant jusqu'aux genoux et recouvert de pièces d'or et d'argent qui représentent sa dot. Elle le jettera par la fenêtre à son futur époux à la veille du mariage, pour bien signifier qu'il sera maître de ses biens. Quand les temps sont prospères, aucune main audacieuse ne touche aux trésors du «*gjerdan*»; il passe de mère en fille pendant plusieurs générations, et ce n'est qu'en cas de besoin pressant qu'il est échangé contre un boeuf. La coiffure féminine est aussi ornée d'écus qui tintent au moindre mouvement.

L'art qui orne les chemisettes, les tabliers et les fichus des femmes, et les gilets et les bonnets des hommes est d'inspiration ancienne et a perdu, paraît-il, un peu de sa fraîcheur et de sa grâce. Les étrangers se ruent depuis longtemps sur ces trésors cachés dans les vieux bahuts et il était bien temps de sauver ce qui reste pour servir de modèles aux brodeuses d'aujourd'hui.

Ces chemises brodées par les montagnardes ont le faste des robes byzantines; chaque point et chaque motif ont une signification parfois si ancienne qu'elle se perd dans la nuit des temps et que nul ne sait plus l'expliquer. Mais l'âme des brodeuses d'autrefois revit dans celles du temps présent et la paysanne solitaire dans la salle enfumée de sa petite ferme laisse toujours son aiguille courir sans dessin préalable, sans modèle, au hasard de l'inspiration. Cette inspiration s'empare de tout ce qui entoure l'artiste campagnarde: les flammes de l'âtre tirent des langues qui léchent le fond du coquemar suspendu à sa chaîne; face au feu la brodeuse rêve et voici que sur le fond du tissu noir se dessinent des flammes lancolées dardant des langues multi-

tiples en coton ou en soie rouge. Ou bien, contemplant là-bas, là-haut, les cimes neigeuses, elle pense aux loups que les froids faisaient descendre aux grand dam des troupeaux. L'aiguille trace alors des dessins réguliers écartés comme trois doigts de la main... les empreintes des pattes du loup sur la neige. Au ciel, un aigle plane, dédaigneux de la terre. Des motifs noirs et griffus éclosent alors sous l'aiguille agile, évoquant les serres de l'oiseau royal. Combien variés sont les dessins! petites ailes, fleurs ou fruits, insectes, têtes de chevaux, yeux de souris, etc.

La vie sentimentale se révèle aussi dans les coioris des belles broderies: telle brodeuse qui a le cœur en fête enfille son aiguille du fil vert couleur d'espérance; la jeune veuve sème ses motifs décoratifs de perles symbolisant les larmes; la vieille femme use des couleurs éteintes et brode serré, serré, comme si elle voulait faire revivre toutes les heures grises d'une longue vie. Ainsi, dans les beaux spécimens de l'art de jadis, comme dans les travaux des plus habiles brodeuses d'aujourd'hui se retrouvent toujours une sensibilité en éveil et la coiffe, stylisée parfois, libre toujours, de la nature environnante.

Les jeunes hommes de Dalmatie, quand l'hiver les immobilise au coin du feu, façonnent le bois et le décorent de dessins presque toujours géométriques. De leurs mains sortent ainsi des objets pour leur futur ménage ou des décorations d'instruments de musique, *guslas* (guitares dalmates), flûtes ou cornemuses. Au bord de la mer, des orfèvres ingénieurs font des pendants d'oreilles lourds et fastueux en enfant de petites perles sans valeur ou de menus coquillages



Cliché *Mouvement Féministe*  
La belle de Zagora

<sup>1</sup> *Dalmatische Volkskunst, Noradno Tiskara «Novo Dobo», Split, 1931.*